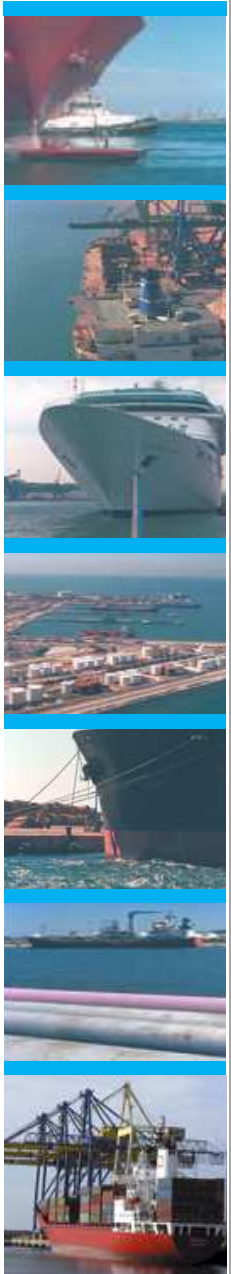


## Commande publique de l'Agence Nationale des Ports : Rétrospective

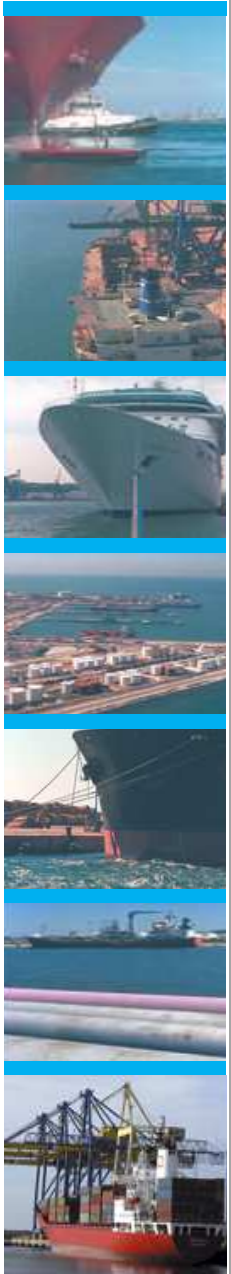


# SOMMAIRE



- 1. Rappel du cadre réglementaire et légal**
- 2. Chiffres clés**
- 3. Principes fondamentaux**
- 4. Actions entreprises**

# ① Rappel du cadre réglementaire et légal



## ➔ Pour la passation de ses marchés :

L' ANP dispose de son propre règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés; Ce règlement a fait l'objet d'amendements afin de pallier à certains dysfonctionnements rencontrés.

## ➔ Pour l'exécution de ses marchés :

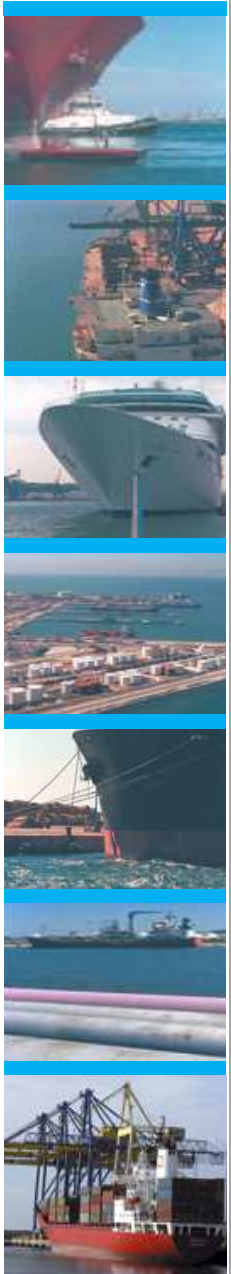
### ➤ Marchés des travaux et de fournitures :

**CCAG-T** : Cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de travaux promulgué par le décret n°2-14-394 du 13/05/2016 et entré en vigueur depuis le 1er Octobre 2016

### ➤ Marchés de services :

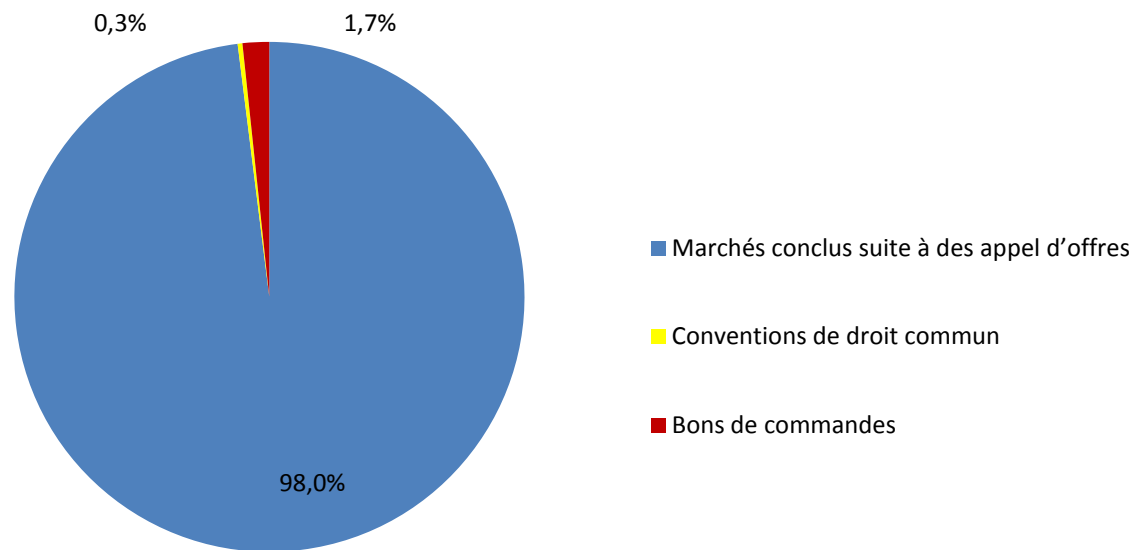
**CCAG-EMO** : Cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de services portant sur les prestations d'études et de maîtrise d'oeuvre promulgué par le décret n°2-01-2332 du 04/06/2002

## ② Chiffres clés (2016)

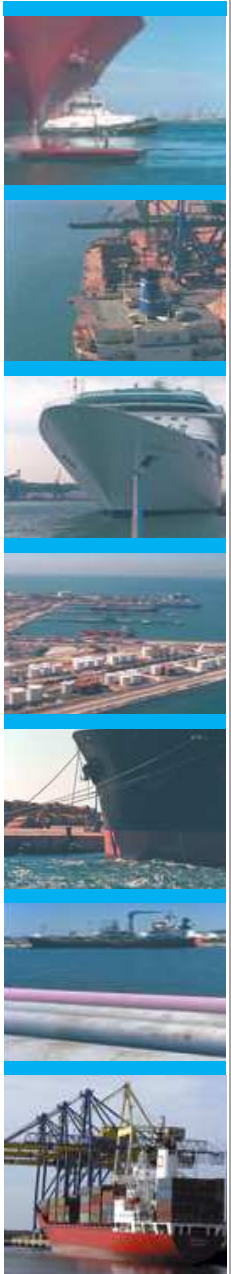


Commandes passés par l'ANP	Nombre	Montant (KDH HT)
Marchés conclus suite à des appel d'offres	322	1 257 900
Conventions de droit commun	62	3 316
Bons de commandes	511	21 630

### Répartition des types de commandes de l'ANP par valeur



### ③ Principes fondamentaux



➔ **La passation des marchés de l'Agence obéit aux principes:**

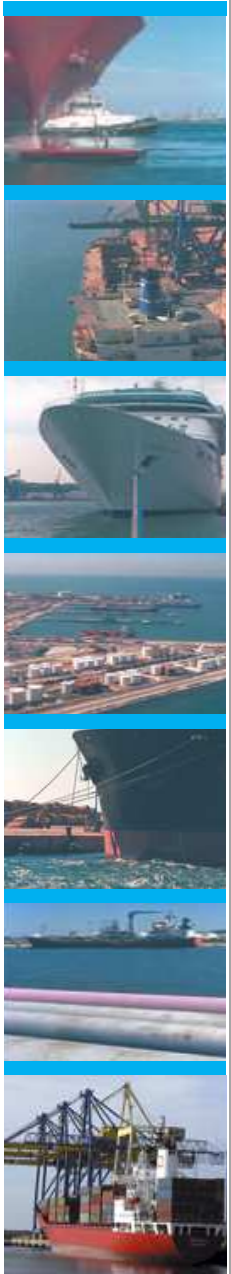
- ✓ de liberté d'accès à la commande publique ;
- ✓ d'égalité de traitement des concurrents ;
- ✓ de garantie des droits des concurrents ;
- ✓ de transparence dans les choix du maître d'ouvrage.

Elle obéit également aux règles de bonne gouvernance.

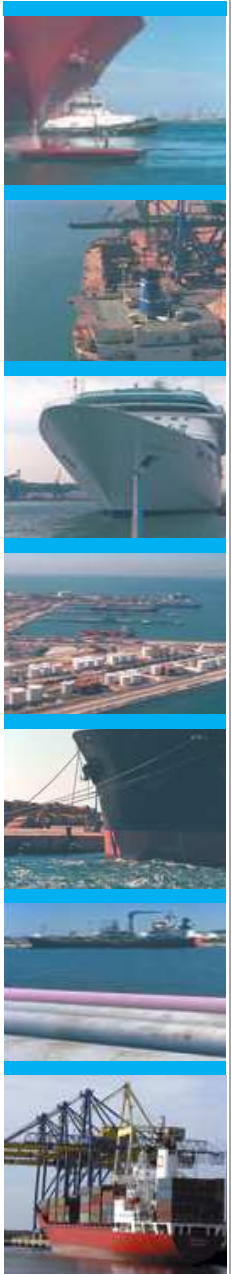
La passation des marchés de l'Agence prend en considération le respect de l'environnement et les objectifs du développement durable.

- ➔ Pour la passation de ses marchés, L' ANP privilégie systématiquement la voie d'attribution par appel d'offres ouvert ( en 2016, aucun appel d'offres n'a été passé en mode restreint ou négocié)

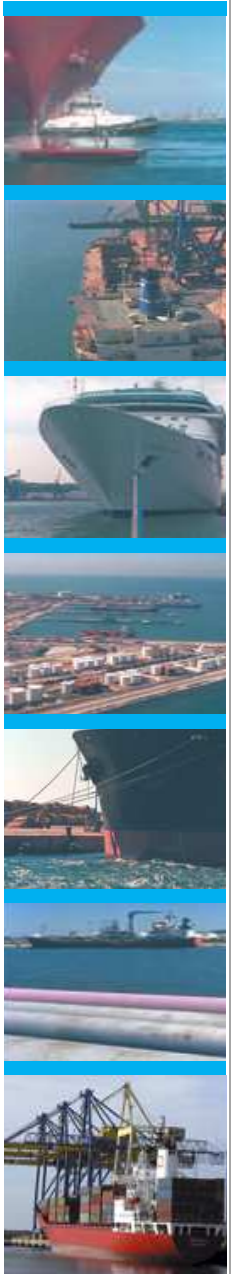
## ④ Actions entreprises



- La planification des marchés de l'ANP et des dépenses correspondantes traduit la vision stratégique à long terme des besoins de l'Agence, inscrits sur ses budgets. Donc , tous les projets lancés ont déjà fait l'objet d'études préalables concluantes;
- Une programmation rigoureuse pour la préparation et le lancement des appels d'offres est observée, s'étalant sur tous les mois de l'année, et évitant la concentration du lancement en fin d'année;
- Gestions des Achats décentralisés (instauration d'une commission d'ouverture et de jugement des appels d'offres au niveau de chaque direction régionale);
- Possibilité de soumissionner électroniquement généralisée pour tous les appels d'offres lancés par l'ANP en 2017;
- Développement en cours d'un système d'information de gestion des Achats de l'ANP couvrant tous les processus de passation et d'exécution des marchés;



- Formation de tous les acteurs impliqués dans le lancement des appels d'offres et l'exécution des marchés : organisation de 3 cycles de formation en interne en 2015 et 2016, et de deux formations assurées par des experts externes;
- Formation en interne des utilisateurs du portail des marchés publics : Publication des appels d'offres pour les administrateurs désignés et ouverture des plis électroniques pour les présidents des commissions des appels d'offres;
- Plusieurs missions d'audit interne ont été réalisées touchant à tous les aspects liés à la procédure de lancement des appels d'offres, d'attribution des marchés et leur exécution;
- Etablissement de CPS types pour certaines natures de prestations (Travaux d'infrastructures, prestations de services ....);



- En plus de la publication obligatoire des dossiers des appels d'offres sur le PMMP, l'ANP veille à ce que tous les avis des appels d'offres soient publiés sur le site web de l'Agence;
- Formalisation des procédures achats (Achats par voie d'appel d'offres ouvert, restreint et avec présélection, achats par voie de bon de commande, achat par voie de convention, Achats par voie de concours, marchés négocié, concours architecturales...);
- Les évaluations des offres techniques se font par des sous-commissions dont les membres sont issues de diverses directions centrales et régionales, faisant appel à des compétences reconnues;